

Équipes Santé familiale
Améliorer les soins primaires

**Guide des partenariats de financement
et de l'intégration des programmes et des
services à l'échelle communautaire**

16 janvier 2006

Table des matières

3	Objectif
3	Renseignements utiles
3	Partenariats de financement : Principes généraux et sources de financement possibles
5	Intégration communautaire : Programmes et services
5	Fournisseurs de services importants de votre collectivité
5	Services de soins à domicile et services de soutien communautaire
6	Centres d'accès aux soins communautaires
7	Services de soutien communautaire
7	Bureaux de santé publique
8	Hôpitaux
8	Réseaux locaux d'intégration des services de santé
9	Programmes de santé mentale et de toxicomanie
9	Santé mentale
10	Toxicomanie
11	Laboratoires médicaux de diagnostic
12	Promotion de la santé et prévention des maladies
12	Programmes de dépistage du cancer et de lutte contre le diabète
12	Services de cancérologie
12	Programme ontarien de dépistage du cancer du sein
12	Programme ontarien de dépistage du cancer du col de l'utérus
13	Programme ontarien de dépistage du cancer colorectal
13	Diabète
14	Services à l'enfance et à la jeunesse
17	Services offerts aux adultes ayant une déficience intellectuelle
17	Autres ressources
19	Renseignements supplémentaires

Objectif

Ce guide a pour but de fournir des renseignements aux équipes Santé familiale (ESF) sur les sources de financement possibles à l'échelon local ainsi que sur les partenariats, les programmes et les services communautaires qui pourraient les aider dans la prestation de soins de santé intégrés auprès de leurs patients. Ce document est l'un d'une série d'outils qui ont été créés pour aider les groupes en voie de former une équipe Santé familiale. L'information qu'il contient n'est fournie qu'à titre de guide. Tout groupe envisageant de créer une telle équipe devrait, au besoin, obtenir un avis indépendant.

Il importe que vous soyez au courant des vastes possibilités de partenariats qui vous sont offertes à l'échelle locale et qui peuvent aider les patients à accéder aux programmes et aux services dont ils ont besoin. Par ailleurs, la création de partenariats de financement avec des organismes de votre collectivité est aussi un facteur important dans la planification de votre ESF. Il existe aussi des possibilités à cet égard.

Vous trouverez des renseignements généraux sur les équipes Santé familiale sur le site Web du ministère de la Santé et des Soins de longue durée (MSSLD) : www.health.gov.on.ca/renouvellement/fhtf/fht_mnf.html.

Si votre ESF n'a pas déjà reçu de financement pour l'aider dans l'élaboration de son plan d'activités et de son plan opérationnel, nous vous invitons à consulter le *Guide de demande de subvention pour la création d'une équipe Santé familiale et Entente relative à une subvention pour la création d'une équipe Santé familiale*. Vous trouverez aussi ce document sur le site Web des ESF; vous pouvez aussi contacter votre coordonnateur ESF.

Renseignements utiles

Partenariats de financement : Principes généraux et sources de financement possibles

Cette section souligne l'importance de former des partenariats de financement au sein de votre collectivité et de déterminer les types et les sources de financement qui pourraient exister pour votre ESF.

Pour les partenariats de financement, il convient de garder à l'esprit ces quelques principes généraux :

- L'initiative ESF préconise tout particulièrement le développement d'approches novatrices pour la coordination des programmes communautaires et l'intégration des services;
- Le soutien communautaire à l'égard des ESF et des soins de santé primaires en général peut prendre différentes formes; par exemple, ce peut être un soutien en nature ou un financement direct par la collectivité ou par un organisme de la collectivité locale;
- Il convient de viser des partenariats qui soutiennent la vision et les objectifs énoncés dans le *Guide d'élaboration du plan d'activités et du plan opérationnel*; et
- Les partenariats avec des entreprises privées sont encouragés. Cependant, ces partenariats doivent opérer sans conflits d'intérêts réels ou perçus entre la société ou ses membres et l'ESF.

Le soutien local pour votre ESF peut prendre différentes formes. Au moment de former votre ESF et de chercher des partenariats de financement, ne perdez pas de vue ces objectifs généraux concernant le financement :

- Le financement reçu de partenaires locaux doit constituer un complément – et non une duplication – de la subvention ministérielle;
- On encourage les partenariats qui peuvent financer les **coûts en capital** et/ou les **coûts opérationnels**;
- Les **subventions directes** et les **contributions en nature** sont deux formes de soutien de base que l'on peut s'attendre de recevoir.
 - Les **subventions directes** des partenaires locaux peuvent être des contributions en capital ou un soutien opérationnel général. Les contributions en capital peuvent inclure, par exemple, la fourniture de matériel clinique neuf ou la prise en charge de coûts de rénovation. Le soutien opérationnel peut prendre la forme de subventions directes pour le financement des frais administratifs ponctuels ou permanents et/ou un soutien à l'intention de fournisseurs de services particuliers.

- Les **contributions en nature** peuvent être acceptées pour des dépenses considérées comme nécessaires dans le *Guide d'élaboration du plan d'activités et du plan opérationnel*. Ces contributions peuvent prendre la forme de loyers subventionnés, de taxes foncières réduites, d'assistance au personnel des programmes, de services administratifs ou de l'utilisation d'un bureau. Les contributions en nature assorties de conditions doivent être accompagnées des contrats appropriés et être déclarées conformément aux dispositions de l'*Entente relative à une subvention pour la création d'une équipe Santé familiale* que conclura l'ESF.

Le tableau ci-dessous présente brièvement quelques exemples de partenariat communautaire pour chaque catégorie de soutien.

	Besoins en capital	Besoins opérationnels
Soutien direct	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Équipement ➤ Frais de rénovation 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Subvention de fonctionnement directe ➤ Professionnel de la santé
Soutien en nature	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Utilisation d'un immeuble médical existant ➤ Don d'un bureau ou de matériel clinique 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Personnel détaché [ces postes ne doivent pas être déjà subventionnés par d'autres programmes du ministère] ➤ Loyers subventionnés, taxes foncières réduites ➤ Accès à des services de gestion de cas ➤ Utilisation d'un bureau

Certains projets d'équipes Santé familiale peuvent être financés par une organisation qui aura engagé dans le processus le public ainsi qu'un grand nombre d'organismes ou de groupements de santé communautaires et d'autres intervenants, et qui aura déjà indiqué dans son formulaire de demande d'information les possibilités de collaboration et de financement.

Il existe de nombreux partenariats et sources de financement possibles au sein de votre collectivité. Voici les catégories de partenaires auxquels il est possible de s'associer, sous réserve de l'approbation du ministère :

- Autres paliers de gouvernement (municipaux, régionaux);
- Organismes communautaires subventionnés par le gouvernement;
- Fondations communautaires locales, ou fondations provinciales;
- Hôpitaux locaux;
- Centres locaux d'accès aux soins communautaires
- Personnes manifestant un intérêt non lucratif; et
- Entreprises du secteur public ou privé.

Au moment de rechercher des sources de financement auprès de votre collectivité, il importe d'examiner les conditions de l'entente et les situations possibles pouvant donner lieu à des conflits d'intérêt :

- Certaines subventions peuvent être assorties de conditions (telles que les subventions affectées à un objectif précis). L'équipe Santé familiale ne devrait pas conclure de partenariats qui exigeraient une affectation des ressources qui pourrait entraver indûment ses activités futures ou sa capacité de fournir les services nécessaires et pertinents aux clients.
- L'équipe Santé familiale ne doit pas, sans avoir au préalable reçu l'approbation du ministère, accepter des conditions à une entente de soutien qui pourraient compromettre ses activités. Autrement dit, l'équipe doit, avant de signer l'entente, aviser le ministère de l'arrangement proposé et lui fournir les mises à jour de l'entente dans le cadre des rapports réguliers qu'elle doit soumettre.
- L'équipe Santé familiale doit s'assurer que les partenariats envisagés ne placent pas l'équipe dans une situation de conflit d'intérêt.
- Les fournisseurs de services pourraient aussi consulter leur association ou leur ordre professionnel pour s'assurer que ces arrangements ne violent pas par mégarde les dispositions de leur règlement intérieur. Par exemple, les médecins pourraient s'adresser à l'Association des médecins de l'Ontario et/ou à l'Ordre des médecins et chirurgiens de l'Ontario.

Plus particulièrement, avant de conclure une entente de financement avec des partenaires, les médecins membres de l'équipe Santé familiale pourraient consulter l'Association canadienne de protection médicale sur les questions de conflit d'intérêt.

Intégration communautaire : Programmes et services

La recherche sur le Web de services de santé et l'accès coordonné aux services sont des activités qui prennent de plus en plus de temps et deviennent des tâches compliquées pour les patients et les fournisseurs de soins. L'équipe Santé familiale peut jouer un rôle clé en aidant ses patients à accéder aux ressources nécessaires. Pour ce faire, il est utile de créer des relations formelles et informelles entre votre ESF et les principaux fournisseurs de services de votre collectivité locale.

Voici quelques-uns des services que l'on peut trouver dans les différentes collectivités :

Services à l'enfance et à la jeunesse	Programmes d'aide aux sans-abri
Services de santé communautaire	Hôpitaux
Centres d'accès aux soins communautaires	Services d'information et d'orientation
Services de counseling	Établissements de santé autonomes
Services d'intervention en cas de crise	Centres de soins de longue durée
Services d'information et d'orientation pour les personnes ayant une déficience intellectuelle et leur famille	Programmes de santé mentale et de toxicomanie
Programmes de lutte contre le diabète	Groupes de sages-femmes
Programmes d'aide aux personnes ayant un handicap	Programmes de santé publique
Programmes d'aide à l'emploi ou d'aide financière	Programmes de loisirs
Programme de promotion de la santé et d'éducation	Santé des personnes âgées
Services de soins à domicile et services de soutien communautaire	Logements avec services de soutien
	Services consultatifs par téléphone
	Santé des femmes

La présente section n'examine pas de manière exhaustive les programmes, services et partenariats possibles pour votre ESF. Elle n'offre que des suggestions et fournit les coordonnées qui pourront aider les ESF en voie de création à trouver des possibilités de collaboration avec les fournisseurs de services locaux. Ces fournisseurs sont parfois subventionnés par les ministères de la Santé et des Soins de longue durée, des Services à l'enfance et à la jeunesse et des Services sociaux et communautaires.

Dans les pages qui suivent, nous examinons de manière plus précise les types de fournisseurs de services les plus importants de votre collectivité que votre nouveau EFS pourrait contacter en vue de développer des relations formelles et informelles. Ces partenariats auraient pour but d'aider vos patients à accéder aux ressources dont ils ont besoin.

Fournisseurs de services importants de votre collectivité

Services de soins à domicile et services de soutien communautaire

En Ontario, les services de soins à domicile et les services de soutien communautaire comprennent les services de visites à domicile par des professionnels de la santé, les services de soins personnels et de soutien de la personne, les services d'aide familiale ou ménagère et les services de soutien communautaire.

Le but de ces services est de :

- Fournir un accès aux services dont les Ontariens ont besoin, où et quand ils en ont besoin;
- Développer un système complet de soins à domicile en vue de répondre aux besoins futurs en services de santé locaux pour les personnes de tous âges;
- Offrir à une population toujours plus vieillissante des services communautaires.

Centres d'accès aux soins communautaires

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a créé les centres d'accès aux soins communautaires en 1996 afin d'offrir un seul point d'accès pour les services de soins à domicile, les services de soutien communautaire et les établissements de soins de longue durée.

Les résidents ontariens de tous âges, s'ils sont admissibles, peuvent bénéficier des services des centres d'accès aux soins communautaires. Ces centres sont entièrement subventionnés par le ministère de la Santé et des soins de longue durée.

Le centre d'accès aux soins communautaire (CASC) a pour responsabilité de :

- Coordonner à l'échelle de la collectivité l'accès aux services de soins à domicile et aux services de soutien communautaire, ainsi que la fourniture des services de soins à domicile;
- Évaluer les besoins du demandeur de services et déterminer son admissibilité aux différents services requis : soins par des professionnels de la santé, soins personnels et de soutien de la personne, aide familiale, apport de fournitures et de matériels médicaux à domicile, services d'aide aux enfants à l'école ou aux enfants suivant leur scolarité à la maison.
- Faire les arrangements nécessaires pour la fourniture des services de soins à domicile pour les personnes vivant chez elles (maison, appartement, logement avec services de soutien ou maison de retraite) et pour la fourniture des services aux écoles et aux collectivités;
- Évaluer et autoriser les admissions aux établissements de soins de longue durée et aux programmes de jour pour adultes;
- Acheter des services de soins à domicile auprès de fournisseurs de services locaux au moyen d'un processus d'approvisionnement;
- Fournir des renseignements et un service d'orientation au public au sujet des organismes et des services communautaires disponibles.

Collaboration possible entre l'ESF et le CASC

L'équipe Santé familiale peut être un important partenaire du centre d'accès aux soins communautaires (CASC) dans la fourniture et l'amélioration des soins et des services aux patients. Voici quelques exemples de collaboration possible :

- Le CASC et l'équipe Santé familiale s'engagent à connaître, à comprendre et à accepter leurs fonctions et rôles respectifs, à établir des méthodes de communication efficaces, à élaborer des protocoles conjoints pour les patients non affiliés. L'ESF s'engage, par ailleurs, à fournir au CASC les renseignements nécessaires sur l'état du patient pris en charge, permettant ainsi au CASC de mieux déterminer les services requis pour ce patient;
- Un responsable de cas du CASC est rattaché à l'ESF, le responsable de cas opérant en tant que navigateur du système de santé pour l'ESF dans le but de créer une expérience médicale en continu pour le patient; de coordonner le congé anticipé des programmes hospitaliers; de différer la nécessité pour le patient d'être placé dans des établissements de soins de longue durée; de réduire la fréquence des services du CASC pour les patients atteints d'une maladie aiguë ou chronique; d'éviter les admissions inappropriées en hôpital et les visites aux services des urgences; et de fournir des services intensifs de gestion de cas aux groupes de patients spéciaux;
- Possibilité pour le CASC et l'ESF d'aligner leurs programmes et leurs services, avec pour résultat des programmes intégrés et des programmes adaptés aux clients, des services de soins coordonnés, la coordination du congé anticipé des programmes hospitaliers et la non-hospitalisation d'un plus grand nombre de clients;
- Le CASC pourrait participer au conseil d'administration de l'ESF, si l'équipe est un groupe communautaire ou un groupe mixte composé de membres communautaires et de fournisseurs.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur le travail des CASC sur le site Web http://www.health.gov.on.ca/french/public/contact/ccacf/ccac_mnf.html.

Services de soutien communautaire

Les services de soutien communautaire sont en partie subventionnés par le MSSLD et sont généralement fournis par des organismes communautaires sans but lucratif qui engagent principalement des bénévoles. À l'origine, ces services ont été créés localement en réponse aux besoins locaux; ils varient d'une collectivité à l'autre. Les clients peuvent accéder directement à ces services en s'adressant eux-mêmes au service recherché.

Les services de soutien communautaire comprennent tout un éventail de services : logements avec services de soutien, services aux victimes de traumatismes crâniens, programmes de repas, services d'aidants et de relève des aidants, initiatives pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, services d'aide familiale ou ménagère, programmes de jour pour adultes, services d'entretien et de réparation de la maison, la gestion des symptômes et de la douleur, etc.

Il existe aussi des programmes et des services conçus pour les personnes âgées. Le Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario, qui relève du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration, gère tout un éventail de questions concernant les aînés. Guidé par une optique multiministérielle, le secrétariat appuie et influence l'élaboration des politiques dans tous les domaines de l'activité gouvernementale, au nom des personnes âgées. Il mène des activités précises en matière de politiques visant à améliorer le sort des personnes âgées, et répond à une multitude de demandes de renseignements sur tous les sujets touchant les aînés.

Vous trouverez des renseignements sur les services de soutien communautaire à : http://www.health.gov.on.ca/french/publicf/programf/lctf/11_communityf.html; et des renseignements sur les personnes âgées sur le site Web du Secrétariat aux affaires des personnes âgées de l'Ontario, à <http://www.citizenship.gov.on.ca/seniors/french/about.htm>

Bureaux de santé publique

Quand on parle de santé publique, on parle de la santé et du bien-être de la population entière, plutôt que du traitement des maladies et des invalidités. En Ontario, 37 bureaux de santé publique – qui sont des organismes de santé officiels – fournissent des programmes de santé publique de manière efficace par l'entremise d'un personnel spécialisé à temps plein, qui comprend des infirmières et infirmiers-hygiénistes, des nutritionnistes de la santé publique, des promoteurs de la santé, des épidémiologistes, des spécialistes de la santé environnementale et des professionnels dentaires.

Dans le domaine de la santé publique, on se préoccupe de :

- Prévenir les conditions susceptibles de mettre la santé en danger (protection de la santé);
- Détecter précocement les problèmes de santé (dépistage); et
- Changer les attitudes et les habitudes en matière de mode de vie (promotion de la santé).

Les bureaux de santé publique administrent les programmes de promotion de la santé et de prévention des maladies, qui visent à informer le public sur les modes de vie sains, la lutte contre les maladies transmissibles, l'immunisation, la croissance et le développement de l'enfant en santé, l'éducation des parents, les visites de la famille, les classes prénatales, l'éducation sanitaire à l'intention de tous les groupes d'âges, et certains services de dépistage.

Collaboration possible l'ESF et le bureau de santé publique

L'équipe Santé familiale et le bureau de santé publique pourraient notamment collaborer dans les activités suivantes :

- Fournir de programmes coordonnés de promotion de la santé et de prévention des maladies (p. ex. : L'ESF pourrait distribuer les matériels produits par le bureau de santé publique sur le diabète et/ou recommander aux patients un programme communautaire de nutrition appuyé par le bureau);

- Aiguiller les patients vers des cliniques santé-sexualité pour qu'ils se renseignent sur le contrôle des naissances, les maladies transmissibles sexuellement et le test de dépistage du VIH ou de l'hépatite B;
- Coordonner les initiatives visant à informer le public sur les questions de santé publique;
- Améliorer (en mettant à profit les possibilités qu'offre la technologie de l'information) la communication dans les deux sens de l'état médical des patients pouvant être signalé; améliorer l'efficacité dans l'obtention des données nécessaires afin de réduire les risques pour les patients et la population de la collectivité;
- Aiguiller les patients vers le programme de prévention du tabagisme du bureau de santé publique pour qu'ils puissent s'informer davantage sur les programmes de désaccoutumance au tabac.

Pour trouver les adresses des bureaux de santé publique, veuillez consulter :
http://www.health.gov.on.ca/french/public/contact/phuf/phuloc_mnf.html.

Hôpitaux

Il y a 228 sites hospitaliers en Ontario. La province compte cinq types d'hôpitaux : hôpitaux publics, hôpitaux psychiatriques provinciaux, hôpitaux privés, hôpitaux fédéraux, et hôpitaux d'Action Cancer Ontario.

La province compte aussi six centres hospitaliers universitaires (CHU). Ces centres sont issus d'alliances entre des hôpitaux, des universités et le personnel médical. Ce sont à la fois des établissements d'aiguillage et des centres d'excellence dans le domaine des services cliniques spécialisés. Ils forment les étudiants en médecine et font de la recherche médicale.

Collaboration possible entre l'ESF et les hôpitaux

L'équipe Santé familiale et les hôpitaux peuvent travailler ensemble dans les activités suivantes :

- Coordonner la prise en charge des services après-fermeture et du service des urgences;
- Coordonner différents programmes, comme les programmes de prévention et de gestion des maladies chroniques, des soins palliatifs, les services de réadaptation, et les services de santé mentale. [En 2006, les réseaux communautaires de soins spécialisés coordonneront les ressources et les services spécialisés pour les personnes ayant une déficience intellectuelle doublée d'une maladie mentale et/ou de problèmes comportementaux (diagnostic mixte)];
- Utiliser la technologie de l'information pour permettre à l'ESF et aux hôpitaux de communiquer efficacement, avec pour résultat la prestation de soins de grande qualité aux patients et, en même temps, une réduction de la duplication des tests;
- Examiner ensemble certaines questions, comme le congé anticipé du patient de l'hôpital (avec l'aide du CASC) dans la perspective d'offrir un service en continu;
- Travailler avec les centres hospitaliers universitaires pour examiner les possibilités d'éducation et de stages pour la formation des équipes de praticiens interdisciplinaires.

Pour de plus amples renseignements sur les hôpitaux de l'Ontario, veuillez consulter :
http://www.health.gov.on.ca/french/public/contact/hospf/hosp_mnf.html

Réseaux locaux d'intégration des services de santé

Il y a 14 réseaux locaux d'intégration des services de santé (RLISS), qui sont des organismes communautaires. Ces réseaux ont pour mandat de planifier, de coordonner, d'intégrer, de gérer et de financer les services de santé à l'échelle locale, au sein de leurs secteurs géographiques respectifs.

Les RLISS sont dirigés par un conseil d'administration, dont les membres sont nommés, et sont liés par des ententes de responsabilité (obligation de rendre compte) avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Ils auront pour responsabilité de :

- Gérer la planification, la coordination et le financement du système de santé à l'échelon local;

- Engager la collectivité dans la planification du système de santé local et l'établissement des priorités, notamment mettre en place des filières officielles favorisant la participation des citoyens et la consultation communautaire;
- Améliorer, grâce à une meilleure intégration, l'accessibilité des services de santé afin de permettre aux gens d'évoluer plus facilement au sein du système de santé;
- Favoriser le rendement économique dans la prestation des services de santé, promouvoir l'innovation dans les services, améliorer la qualité des soins et assurer la pérennité et la responsabilité du système de soins de santé.

L'équipe Santé familiale et le réseau local d'intégration des services de santé pourraient trouver des moyens de collaborer. Pour établir les priorités, le RLISS devrait mobiliser la communauté des fournisseurs de son secteur géographique, et donc intégrer les ESF au processus de planification. L'ESF continuera de recevoir des subventions et devra rendre compte directement au ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

Pour de plus amples renseignements sur les RLISS, veuillez consulter :
http://www.health.gov.on.ca/renouvellement/lhinf/lhin_mnf.html

Programmes de santé mentale et de toxicomanie

Les secteurs de la santé mentale et de la toxicomanie travaillent en étroite collaboration pour la fourniture d'un large éventail de services aux clients qui ont une maladie mentale et/ou des problèmes de dépendance. Certains organismes fournissent à la fois des services de santé mentale et des services de lutte contre la toxicomanie.

Santé mentale

Les services de santé mentale veillent à ce qu'il y ait, dans toute la province, tout un éventail de programmes et de soutiens communautaires et hospitaliers pour aider les clients atteints d'une maladie mentale grave.

De nombreux hôpitaux publics ont un service psychiatrique qui offre des services de consultation aux clients hospitalisés et à ceux de l'extérieur. En Ontario, il y a trois hôpitaux psychiatriques provinciaux et quatre hôpitaux psychiatriques spécialisés (qui généralement n'acceptent les patients que sur recommandation d'un médecin).

Il y a 334 programmes communautaires de santé mentale dans la province, de même que des services de consultation externe associés aux hôpitaux. Ces programmes offrent les services suivants :

- Gestion intensive de cas – Service de soutien visant à répondre aux besoins perçus ou aux nouveaux besoins du client (évaluation préalable, défense des intérêts, services d'approche et d'information, surveillance et évaluation);
- Équipes de traitement communautaires dynamiques – Services complets de traitement, de réadaptation et de soutien fournis par une équipe de 10 à 12 professionnels multidisciplinaires (psychiatre, infirmière, ergothérapeute, travailleur social, pair (offrant un soutien));
- Services d'urgence – Éventail de services, y compris de soutien, pour les clients et les familles en vue de les aider à prévenir les crises et de leur fournir un soutien continu (intervention médicale, psychothérapie, aiguillage et défense des intérêts);
- Services psycho-légaux – Traitement et services de soutien visant à réduire les contacts futurs avec le système de justice pénale;
- Services d'hébergement temporaire en établissement (crises) – fourniture d'un hébergement temporaire dans les situations d'urgence;
- Logement avec services de soutien – Fourniture de logements pour les clients aux prises avec une maladie mentale grave ou un problème de toxicomanie ou pour les personnes sans abri ou les personnes atteintes d'une maladie mentale grave et qui sont susceptibles de se retrouver sans abri;
- Initiatives d'entraide pour les consommateurs/survivants – Soutien mutuel, développement des connaissances et formation professionnelle;
- Initiatives à l'intention des familles – Les groupes d'entraide familiale peuvent aider à la planification, à l'évaluation et à l'administration de la prestation des services.

Les programmes de santé mentale comprennent également les services spécialisés suivants :

- Services de traitement des cas de double diagnostic (traitement des personnes chez qui on a diagnostiqué une déficience intellectuelle à laquelle s'ajoutent une maladie mentale et/ou des problèmes comportementaux;
- Services pour les adolescents et les jeunes adultes manifestant un premier épisode de psychose.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur les programmes de santé mentale à :

http://www.health.gov.on.ca/english/public/program/mentalhealth/mental_services/services_mn.html

http://www.health.gov.on.ca/french/public/contactf/psychf/psych_mnf.html

Toxicomanie

Le but principal du programme de toxicomanie est de réduire les comportements de dépendance, notamment la dépendance à l'alcool, à la drogue et aux jeux de hasard ou d'argent.

En Ontario, il y a 150 centres de traitement de toxicomanie, qui offrent des services de gestion du sevrage, de counseling communautaire, de traitement et de soutien en établissement. Il y a 49 organismes dans les collectivités locales qui traitent les dépendances au jeu, offrant localement des traitements (non en établissement) et des activités visant la prévention. Il y a aussi 4 programmes pilotes de traitement du jeu problématique et un certain nombre de services conçus spécifiquement pour les adultes, les femmes et les groupes ethnoculturels.

Collaboration possible entre l'ESF et les programmes de santé mentale et de toxicomanie

L'équipe Santé familiale peut accéder à des renseignements sur les services d'information et d'orientation des organismes de santé mentale et de toxicomanie. Des possibilités de collaboration existent relativement aux nombreux services offerts dans ces domaines. L'accès à ces sources d'information peut se faire par téléphone ou par consultation des sites Web.

Dépendance à l'alcool et à la drogue :

- L'ESF peut, partout dans la province, accéder par téléphone (sans frais), 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à un service d'orientation et d'information sur les traitements – appelé Drogue et alcool – Répertoire des traitements (DART). Le programme DART met les professionnels qui appellent en liaison avec différentes options de traitements possibles adaptés à leurs clients, et renseigne les membres du public qui s'informent pour eux-mêmes ou pour un proche sur les services d'évaluation et d'aiguillage locaux, la gestion du sevrage et d'autres traitements. DART est géré par **ConnexOntario** Health Services Information.

Dépendance au jeu :

- L'ESF peut, partout dans la province, accéder par téléphone (sans frais), 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à un service d'orientation et d'information sur la dépendance au jeu, qui est aussi à la disposition des membres du public, des joueurs compulsifs, de leurs familles et amis, et des fournisseurs de services travaillant avec ces clients. La Ligne ontarienne d'aide sur le jeu problématique est aussi gérée par **ConnexOntario**.

Santé mentale :

- L'ESF peut, partout dans la province, accéder par téléphone (sans frais), 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, à un service d'orientation et d'information sur les traitements – appelé Mental Health Service Information Ontario. Ce service constitue un lien essentiel pour obtenir des ressources communautaires en matière de santé mentale. Lancé en décembre 2005, ce service est aussi géré par **ConnexOntario**.

Pour trouver de plus amples renseignements sur les services offerts en matière de santé mentale et de toxicomanie, veuillez contacter les organismes ou services suivants :

Drogue et alcool – Répertoire des traitements : 1800 565-8603
<http://www.dart.on.ca>

Ligne ontarienne d'aide sur le jeu problématique : 1 888 230-3505
<http://www.opgh.on.ca>

Mental Health Service Information Ontario : 1 866 531-2600
<http://www.mhsio.on.ca>

Association canadienne pour la santé mentale – Ontario 416 977-5580
<http://www.ontario.cmha.ca>

Centre de toxicomanie et de santé mentale : 416 535-8501
http://www.camh.net/FR/About_Addiction_Mental_Health/index.html

Ontario Federation of Community Mental Health and Addiction Programs : 416 490-8900
<http://www.ofcmhap.on.ca>

Addictions Ontario (autrefois appelée The Alcohol and Drug Recovery Association of Ontario) : 519 772-0113
<http://www.addictionsontario.ca/>

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée – Ligne INFO : 1 800 268-1154
http://www.health.gov.on.ca/french/publicf/programf/addictf/addict_mnf.html

Laboratoires médicaux de diagnostic

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée réglemente les services de laboratoires médicaux de l'Ontario. Ces services sont actuellement fournis par des :

- Laboratoires en milieu hospitalier;
- Laboratoires communautaires (privés);
- Laboratoires de santé publique; et
- Cabinets de médecins privés (où certains tests sont permis).

Les ESF ont accès aux services de laboratoires pour leurs patients. L'un des objectifs est de relier les ESF et le réseau de laboratoires par voie électronique.

Collaboration possible entre l'ESF et les laboratoires médicaux de diagnostic

L'équipe Santé familiale et les laboratoires médicaux de diagnostic pourraient collaborer de différentes façons.

- L'introduction future de systèmes de technologie de l'information dans les bureaux des ESF pourrait offrir des occasions d'améliorer les soins aux patients, notamment avec :
 - Les commandes en ligne des tests et l'ajout de tests supplémentaires, au besoin;
 - Le téléchargement en amont et la notification en continu des résultats par les laboratoires, avec la possibilité de signaler les résultats anormaux qui exigeraient une intervention de l'ESF (ceci serait particulièrement utile dans les régions rurales où l'accès aux résultats des tests est parfois loin d'être optimal); et
 - L'intégration des résultats des tests dans le registre santé électronique, permettant aux membres de l'ESF d'accéder instantanément aux antécédents du patient (ce qui améliorerait l'efficacité et la prise de décision).

Renseignements :

Service de délivrance des permis et d'inspection des laboratoires
Téléphone : 416 235-6054
Laboratoires de santé publique de l'Ontario
Sans frais : 1 800 640-7221
http://www.health.gov.on.ca/french/public/contact/phlf/phl_mnf.html

Promotion de la santé et prévention des maladies

Programmes de dépistage du cancer et de lutte contre le diabète

Services de cancérologie

Action Cancer Ontario fournit de l'information sur trois programmes de dépistage du cancer qui sauront intéresser les médecins et les professionnels de la santé : le Programme ontarien de dépistage du cancer du sein, le Programme ontarien de dépistage du cancer du col de l'utérus et le Programme ontarien de dépistage du cancer colorectal.

Programme ontarien de dépistage du cancer du sein

Le Programme ontarien de dépistage du cancer du sein (PODCS) est géré par Action Cancer Ontario. Depuis février 2003, le PODCS est offert dans plus de 91 centres. Les services sont fournis par le biais de centres de dépistage spécialisés, de sites affiliés dans des hôpitaux, d'établissements de santé indépendants et d'un centre mobile dans le nord de l'Ontario.

Pour aider les médecins, le PODCS :

- invite les patientes admissibles à se soumettre à un test de dépistage du cancer du sein;
- fixe des rendez-vous pour les mammographies;
- informe les patientes des résultats des tests de dépistage;
- organise, au besoin, les tests de suivi ou l'aiguillage, en consultation avec le médecin de famille.

Les médecins qui font partie d'ESF sont invités à participer au PODCS. En plus de les aider à inscrire toutes leurs patientes admissibles, ce programme leur remet des statistiques sur les patientes qu'ils recommandent. Le PODCS assume tous les frais occasionnés pour la participation à ce programme.

Pour obtenir plus de détails sur le Programme ontarien de dépistage du cancer du sein, veuillez consulter le site Web http://www.cancercare.on.ca/index_breastScreening.htm.

Programme ontarien de dépistage du cancer du col de l'utérus

Le Programme ontarien de dépistage du cancer du col de l'utérus travaille en collaboration avec divers intervenants pour offrir aux Ontariennes un système complet et coordonné qui leur donne accès à des tests de dépistage de cancer du col de l'utérus de haut calibre. Le programme comporte les six composantes suivantes :

- Éducation et communication;
- Recrutement;
- Système provincial d'information sur le dépistage du cancer du col de l'utérus;
- Système de rappel et de suivi;
- Processus d'assurance de la qualité et d'amélioration de la qualité;
- Évaluation et recherche.

Pour obtenir plus de renseignements sur le Programme ontarien de dépistage du cancer du col de l'utérus, veuillez consulter le site Web http://www.cancercare.on.ca/index_cervicalScreening.htm.

Programme ontarien de dépistage du cancer colorectal

Pour obtenir plus de détails sur le Programme ontarien de dépistage du cancer colorectal, consultez le site Web d'Action Cancer Ontario à l'adresse suivante : http://www.cancercare.on.ca/index_colorectalScreening.htm.

Diabète

La Stratégie ontarienne de lutte contre le diabète est axée sur l'éducation des diabétiques, l'intervention précoce et la prévention efficace des complications du diabète. Le Programme de lutte contre le diabète offre aux diabétiques des services d'éducation de base adaptés à leurs besoins. En plus de favoriser l'intégration, à l'échelle communautaire, des programmes et services offerts aux diabétiques, ce programme assure une répartition équitable des ressources et favorise la coordination des services communautaires.

Le Programme de lutte contre le diabète finance un certain nombre d'initiatives portant sur le traitement du diabète et la prévention de ses complications, notamment :

- Le Réseau des services de santé aux diabétiques du Nord – Ce réseau finance 39 programmes pour les diabétiques adultes dans le Nord de l'Ontario et voit à ce que tous les programmes suivent un modèle de soins accessibles, normalisés et fondés sur des données probantes.
- La stratégie de lutte contre le diabète chez les Autochtones – Cette stratégie finance l'initiative de lutte contre le diabète chez les Autochtones du Sud et le projet d'éducation des diabétiques autochtones.
- La stratégie de prévention des complications du diabète – Cette stratégie finance 49 organismes qui reçoivent des paiements de transfert dans le but d'offrir des programmes de formation de base aux diabétiques du Sud de l'Ontario.
- L'Initiative de lutte contre le diabète chez les enfants – Cette initiative finance 34 programmes régionaux de lutte contre le diabète chez les enfants qui offrent de l'éducation, des traitements et des ressources de suivi aux enfants et à leur famille.

Collaboration possible entre l'ESF et les programmes de dépistage du cancer et de lutte contre le diabète

En collaborant avec les programmes de dépistage du cancer et de lutte contre le diabète, l'ESF peut répondre rapidement et efficacement aux besoins médicaux particuliers de ses patients. Cette collaboration lui permettra notamment de :

- Comprendre les choix, les procédés et les critères sur lesquels reposent ces programmes et d'autres programmes en Ontario;
- Aiguiller les patients vers les services voulus; et
- Déterminer les services à offrir.

Renseignements :

Action Cancer Ontario
620, avenue University
Toronto ON M5G 2L7
Téléphone : 416 971-9800
Télécopieur : 416 971-6888
Sans frais : 1 800 668-9304
<http://www.cancercare.on.ca>

Renseignements :

Programme de lutte contre le diabète
393, avenue University, bureau 2100
Toronto ON M5G 1E6
Téléphone : 416 327-8450

Services à l'enfance et à la jeunesse

Les nombreux programmes et services destinés aux enfants et aux jeunes sont classés en huit catégories :

1. Stratégie Meilleur départ et développement de la petite enfance
2. Enfants autistes
3. Enfants et jeunes ayant des besoins particuliers

4. Services de réadaptation pour les enfants
5. Services de santé mentale pour les enfants et les jeunes
6. Soutiens pour la famille – Services de relève, aide à l'égard des enfants qui ont un handicap grave, services particuliers à domicile
7. Services en établissement
8. Services de justice pour la jeunesse

Collaboration possible entre l'ESF et les programmes de la Stratégie Meilleur départ, comme « Bébés en santé, enfants en santé » ou le Programme de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire

L'équipe Santé familiale peut, elle aussi, organiser des services de dépistage et d'évaluation pour relever les risques posés au développement sain des enfants. Pour cela, elle peut participer à des cliniques de dépistage des troubles du développement, surveiller le développement des jeunes enfants, aider à créer un milieu communautaire qui favorise le développement sain des enfants et persuader d'autres intervenants à participer à ce travail.

L'équipe Santé familiale peut prêter son concours aux activités suivantes touchant la santé des bébés et des enfants. Elle peut notamment :

- Utiliser les données globales sur les services et les recommandations qui sont recueillies par le Système d'information sur les services intégrés pour enfants (SISIE) pour planifier les services. Le SISIE renferme des données globales sur les familles participant au Programme des services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire et au programme « Bébés en santé, enfants en santé », sur les services offerts à ces familles et sur les autres programmes et services offerts dans la collectivité auxquels ces familles ont été recommandées;
- Établir un partenariat avec le programme « Bébés en santé, enfants en santé » pour effectuer un dépistage prénatal systématique et recommander les femmes au programme « Bébés en santé, enfants en santé » afin d'organiser des visites à domicile ou de coordonner les services, selon les besoins. Ce programme travaille en collaboration avec les cliniques de soins prénatals, les médecins chargés des soins primaires, les centres de santé communautaire, le personnel infirmier, les sages-femmes, les infirmières praticiennes, les cliniques de soins prénatals dans les hôpitaux et d'autres fournisseurs de soins prénatals, pour faire en sorte que le dépistage soit offert à toutes les femmes enceintes; et
- Créer un partenariat avec le programme « Bébés en santé, enfants en santé » pour mettre en œuvre un programme systématique de visites portant sur l'immunisation et le bilan de santé à l'âge de 18 mois. Lorsque le dépistage systématique est combiné avec le calendrier d'immunisation, les fournisseurs de soins primaires ont un point de référence essentiel leur permettant d'évaluer le développement des enfants et de relever les problèmes.

Pour obtenir plus de renseignements sur le programme « Bébés en santé, enfants en santé », une initiative de prévention et d'intervention précoce, veuillez consulter le site Web http://www.health.gov.on.ca/french/public/contact/phuf/phuloc_mnf.html. Vous trouverez sur ce site les coordonnées du bureau de santé publique de votre région qui offre cette initiative. Pour obtenir plus de détails sur le programme « Bébés en santé, enfants en santé » à l'intention des Autochtones, qui est géré par la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones, visitez le site Web <http://www.ahwsontario.ca>.

Liens menant à de l'information plus détaillée sur les nombreux programmes à l'intention des enfants et des jeunes

1. Stratégie Meilleur départ et développement de la petite enfance

Les services de dépistage, de prévention et d'intervention précoce sont également offerts par un certain nombre d'autres programmes. On pense, par exemple, aux Centres de la petite enfance de l'Ontario, au Programme de dépistage néonatal des troubles auditifs et d'intervention précoce, aux programmes de développement du nourrisson et au Programme de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire. Pour obtenir des renseignements sur ces programmes, visitez le site Web <http://www.children.gov.on.ca>. Pour savoir où trouver un Centre de la petite enfance de l'Ontario dans votre localité, visitez le site Web des Centres de la petite enfance à l'adresse <http://www.ontarioearlyyears.ca> et cliquez sur l'onglet Emplacements.

La Stratégie Meilleur départ englobe tous les programmes portant sur le développement de la petite enfance. En assurant la prestation des services à l'échelle communautaire selon une approche intégrée, la Stratégie Meilleur départ permet de créer un système complet de services pour les enfants, y compris les enfants francophones, les enfants autochtones et les enfants ayant des besoins spéciaux, de la naissance jusqu'à l'âge scolaire. Certains services, comme les programmes d'acquisition de compétences parentales, les services de santé, les services de développement du nourrisson et le Programme de services de rééducation de la parole et du langage pour les enfants d'âge préscolaire, sont offerts aux enfants et aux familles en tout temps au cours de la petite enfance (c'est-à-dire de la prénatalité jusqu'à la première année). D'autres services, tels que les services de dépistage ou certains programmes d'apprentissage, sont fournis selon l'âge et l'étape de développement des jeunes enfants. La Stratégie Meilleur départ prévoit la prestation de services aux jeunes enfants, quelle que soit la situation dans laquelle ils vivent.

Pour obtenir des renseignements sur la Stratégie Meilleur départ, visitez le site Web <http://children.gov.on.ca>. Pour savoir où trouver un Centre de la petite enfance de l'Ontario ou un centre Meilleur départ dans votre région, visitez le site Web des Centres de la petite enfance à l'adresse <http://www.ontarioearlyyears.ca> et cliquez sur l'onglet Emplacements.

Les programmes de développement du nourrisson s'inscrivent dans le continuum des services d'intervention précoce offerts pour les enfants de moins de cinq ans ayant une déficience intellectuelle ou qui sont à risque d'avoir un retard de développement. Ces programmes sont financés par le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. Pour obtenir plus de renseignements, adressez-vous à votre bureau régional du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse ou du ministère des Services sociaux et communautaires, ou consultez le site Web <http://www.children.gov.on.ca/CS/fr/regOffices/default.htm>.

2. Enfants autistes

Le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse finance des fournisseurs de services régionaux chargés d'offrir un programme d'intervention à l'intention des enfants autistes ou des enfants ayant un état pathologique considéré comme un trouble à caractère autistique particulièrement grave, ainsi que le Programme de soutien en milieu scolaire – troubles du spectre autiste. Pour obtenir plus de renseignements, communiquez avec le fournisseur de services de votre région, dont les coordonnées se trouvent à l'adresse <http://www.children.gov.on.ca/CS/fr/autismRecruitment/Contacts/default.htm>.

3. Enfants et jeunes ayant des besoins particuliers

Un certain nombre de programmes et de services sont offerts à l'intention des enfants et des jeunes ayant une déficience intellectuelle, y compris des services de soutien communautaire spécialisés et des services de soutien pour la famille. Pour obtenir plus de renseignements, adressez-vous à votre bureau régional du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse ou du ministère des Services sociaux et communautaires, dont les coordonnées se trouvent à l'adresse <http://www.children.gov.on.ca/CS/fr/regOffices/default.htm>.

4. Services de réadaptation pour enfants

Les services de réadaptation pour enfants sont assurés par 21 centres de traitement répartis partout dans la province. Ces centres sont financés par le gouvernement et offrent toute une gamme de services de réadaptation aux enfants âgés de moins de 19 ans qui ont un handicap physique et des besoins spéciaux multiples. Pour obtenir la liste de ces centres et leurs coordonnées, visitez le site Web de l'Ontario Association of Children's Rehabilitation Services (OACRS) à l'adresse <http://www.oacrs.com/treatmentcentres.htm>.

5. Services de santé mentale pour les enfants et les jeunes

En Ontario, la prestation des services de santé mentale pour les enfants et les jeunes relève principalement du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse. Pour savoir qui est admissible à ce programme, connaître les types de services de santé mentale offerts et obtenir d'autres renseignements, visitez le site Web de ce ministère à l'adresse <http://www.children.gov.on.ca/CS/fr/programs/SpecialNeeds/childrensMentalHealth.htm> .

Les services offerts par le ministère des Services à l'enfance et à la Jeunesse sont fournis par les organismes suivants :

- Environ 250 organismes de santé mentale et de services sociaux pour enfants;
- Dix-sept services en établissement hospitalier offrant des services en consultation externe;
- Deux centres de santé mentale pour les enfants et les jeunes directement gérés (Thistletown Regional Centre for Children and Adolescents et Child and Parent Resource Institute);
- Dix centres de justice pour la jeunesse, dont cinq sont conçus exclusivement pour des jeunes et cinq sont intégrés dans des établissements pour adultes; et
- Une variété d'installations et de services de justice pour la jeunesse qui reçoivent des paiements de transfert.

Certains services de santé mentale pour les enfants et les jeunes sont également fournis par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et par le ministère de l'Éducation.

6. Soutiens pour la famille

Le gouvernement finance divers soutiens destinés aux familles des enfants ayant des besoins particuliers :

- Le Programme des services particuliers à domicile offre une aide financière directe d'une durée limitée aux familles qui prennent soin d'enfants de moins de 18 ans ayant une déficience intellectuelle ou physique;
- Des services de relève sont offerts aux familles d'enfants ayant une déficience intellectuelle et des besoins complexes multiples; et
- Le programme Aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave accorde aux familles à revenu faible et moyen une aide financière directe pour prendre soin, à la maison, d'un enfant de moins de 18 ans ayant un handicap grave.

Pour obtenir plus de renseignements sur ces programmes, veuillez visiter le site Web <http://children.gov.on.ca/CS/fr/programs/SpecialNeeds>; ou adressez-vous au bureau du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse ou du ministère des Services sociaux et communautaires de votre région.

7. Services en établissement

Lorsqu'un enfant ayant des besoins spéciaux ne peut pas vivre chez lui, il peut obtenir des services en établissement offerts par un certain nombre de programmes. Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, communiquez avec le bureau du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse ou du ministère des Services sociaux et communautaires de votre région, ou consultez le site Web <http://www.children.gov.on.ca/CS/fr/regOffices/default.htm> .

8. Services de justice pour la jeunesse

La Division des services de justice pour la jeunesse du ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse offre des services et des soutiens aux jeunes qui sont en conflit avec la loi. Elle finance et gère des lieux de garde et la prestation de services de probation. Ce ministère finance également des programmes et services communautaires conçus pour aider les jeunes en conflit avec la loi à résoudre les problèmes qui les ont placés dans cette situation et pour favoriser leur réadaptation et leur réinsertion dans la collectivité.

La Division des services de justice pour la jeunesse finance des programmes communautaires qui aident l'unité des services policiers du ministère des Services communautaires et sociaux et le ministère du Procureur général à orienter les jeunes en conflit avec la loi vers les services appropriés à l'extérieur du système judiciaire.

Ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse
Services de justice pour la jeunesse – bureaux régionaux

Région du Centre
171, rue Judson, Édifice C
Etobicoke ON M8Z 1A4
Téléphone : 416 314-0520
Télécopieur : 416 314-8388

Région du Nord
200, First Ave. West, 4^e étage
North Bay ON P1B 9M3
Téléphone : (705) 494-3430
Télécopieur : (705) 494-3212

Région de l'Est
23, Beechgrove Lane, 2^e étage
Kingston ON K7M 9A6
Téléphone : (613) 536-7391
Télécopieur : (613) 536-7377

Région de l'Ouest
600, Sanatorium Road, 1^{er} étage
London ON N6H 3W7
Téléphone : (519) 858-2774
Télécopieur : (519) 838-8745

Pour obtenir plus de renseignements sur les programmes, les services et les soutiens offerts par le ministère des Services sociaux et communautaires, veuillez visiter le site Web <http://www.mcsc.gov.on.ca/CFCS/fr/default.htm> ou communiquez avec le bureau de ce ministère dans votre région.

Services offerts aux adultes ayant une déficience intellectuelle

Le ministère des Services sociaux et communautaires offre des services et des soutiens aux personnes de tous les âges qui ont une déficience intellectuelle ainsi qu'à leur famille, surtout par l'entremise d'un réseau d'organismes communautaires sans but lucratif qui sont dirigés par un conseil d'administration et qui reçoivent des paiements de transfert.

Ces services et soutiens ont pour but de répondre aux besoins particuliers des adultes atteints d'une déficience intellectuelle et de leur famille, pour qu'ils puissent vivre, travailler et participer à des activités au sein de leur collectivité.

Services offerts :

- Services de relève à domicile et à l'extérieur du domicile;
- Ressources spécialisées et soutiens communautaires permettant aux personnes ayant une déficience intellectuelle de demeurer dans la collectivité;
- Services d'aide à la participation communautaire qui assurent un soutien aux personnes atteintes d'une déficience intellectuelle dans le cadre d'un emploi concurrentiel ou non concurrentiel;
- Services d'intégration communautaire aidant les personnes à vivre de manière autonome au sein de la collectivité et services de logement comprenant des foyers de groupe et d'autres formes de logement avec services de soutien, ainsi que des possibilités de séjour 24 heures sur 24 en foyer de groupe et en foyer-famille (un placement en foyer-famille se déroule dans le cadre d'une maison familiale qui agit à titre de fournisseur de soins, de services de soutien et de services de supervision);
- Programme des services particuliers à domicile, qui a pour but d'aider les familles à donner les soins nécessaires à un membre de leur famille qui vit à domicile.

Autres ressources

Beaucoup d'autres organismes et groupes communautaires donnent de l'information et des services d'éducation et de soutien reliés à toutes sortes de maladies et de problèmes de santé. Le site Web santeontario.com, une destination fiable de renommée mondiale, propose aux Ontariennes et aux Ontariens de l'information, des services et des conseils pour vivre en meilleure santé. Vous trouverez sur ce site une liste des ressources communautaires qui existent pour la plupart des maladies.

Les médecins de famille et les ESF ont des clients qui ont besoin de soutien et d'information sur des questions plus vastes que leurs problèmes de santé. Les ESF ont à leur portée toute une variété de sources d'information qui les aideront à donner du soutien à ces patients et leur famille. Certains services valables figurant dans le site santeontario.com ne sont pas mentionnés ailleurs dans ce guide :

Sur [santeontario.com](http://www.santeontario.com) :

- Base de données sur les médicaments – Information fiable, simple à lire et facile à imprimer sur les médicaments vendus sur ordonnance.

http://www.santeontario.com/M_dicaments.htm

- Assurance-santé de l'Ontario – Ce lien mène à la page du site Web du ministère de la Santé et des Soins de longue durée de l'Ontario portant sur l'assurance-santé de l'Ontario. Celle-ci renferme de l'information sur toutes sortes de questions, par exemple : l'admissibilité des membres de la famille des nouveaux immigrants qui désirent obtenir des soins, ce qu'il faut faire si l'on perd sa carte Santé, le Programme de médicaments de l'Ontario, l'adresse des bureaux et les heures d'ouverture.

http://www.health.gov.on.ca/french/public/program/ohip/ohip_mnf.html.

Lien sur les événements de la vie figurant sur le site Web du gouvernement de l'Ontario :

Le gouvernement de l'Ontario a créé de l'information et des liens qui aideront les gens à se documenter sur différents événements de la vie. Ce lien pourrait s'avérer très utile aux EFS pour diriger les patients et les familles traversant des situations difficiles telles que la séparation, le divorce ou la violence conjugale.

http://www.gov.on.ca/ont/portal!/ut/p/.cmd/cs/.ce/7_0_A/.s/7_0_252/_s.7_0_A/7_0_252/_1/fr?docid=FC001080.

Information communautaire :

De nombreuses collectivités publient de l'information communautaire en ligne (par exemple, des « livres rouges » et des « livres bleus », comme le service 211toronto.ca). Ces sites sont de véritables sources de référence sur les programmes et les services de soutien communautaire destinés aux patients. On y indique également les langues dans lesquelles ces services sont offerts. Le Community Information Online Consortium de l'Ontario relie les bases de données renfermant de l'information communautaire :

<http://www.cioc.ca/>

Services d'information sur la santé offerts aux consommateurs dans les hôpitaux et les bibliothèques :

Il existe en Ontario de nombreux services d'information pour les consommateurs. Bien que ces services se trouvent le plus souvent dans des hôpitaux, des bibliothèques ou des organismes communautaires spécialisés, ils desservent l'ensemble de la collectivité. Le Consumer Health Information Provider's Interest Group présente dans son site Web la liste de ses membres et établit des liens menant à leurs sites Web et leurs services :

www.chipig.ca

Renseignements :

Unité du service à la clientèle

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Édifice Macdonald, bureau M1-57

900, rue Bay

Toronto ON M7A 1N3

Sans frais : 1 877 234-4343

ATS : 1 800 387-5559

TÉLÉCOPIEUR : 416-314-8721

<http://www.santeontario.com>

Renseignements supplémentaires

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée affectera une coordonnatrice ou un coordonnateur à chaque équipe Santé familiale potentielle. Celui-ci ou celle-ci sera votre personne-ressource auprès du ministère et vous accompagnera dans les étapes de la création d'une ESF.

Si le nom de votre coordonnateur ou de votre coordonnatrice ne vous a pas encore été communiqué, veuillez entrer en contact avec le ministère :

Par courriel : FHTInquiry@moh.gov.on.ca
Adresse : Équipe de renouvellement des soins primaires
Ministère de la Santé et des Soins de longue durée
1075, rue Bay, 9^e étage
Toronto ON M5S 2B1
Téléphone : 416 212-6155
Sans frais : 1 866 766-0266

Pour obtenir plus de renseignements généraux sur les équipes Santé familiale, veuillez consulter les feuilles de renseignements sur les équipes Santé familiale ou le site Web du ministère de la Santé et des Soins de longue durée à : http://www.health.gov.on.ca/french/public/contactf/phuf/phuloc_mnf.html.